

## Les mobilisations et leurs premiers effets pour la formation et le recrutement des enseignants

Il a fallu des semaines de motions, de manifestations, de grèves d'une rare intensité, conduites par le monde des formateurs dans les IUFM et les UFR, les laboratoires, rejoint par la communauté universitaire dans son ensemble et une large part du monde de l'éducation pour que le gouvernement annonce qu'il est prêt à réviser le dispositif selon lequel il voulait voir évoluer la formation des enseignants et les concours, alors que nombre d'organisations syndicales du premier et du second degré, et le SNESUP inscrivait parmi leurs revendications celle de l'amélioration de la formation des enseignants, sa reconnaissance par un master et une revalorisation salariale pour tous.

Le refus des deux ministères MEN et MESR de discuter au fond des enjeux, de la nature des évolutions et de leurs objectifs ainsi que du calendrier a aiguisé une condamnation ferme et déterminée que le SNESUP a impulsé dès juin 2008 et sans réserve.

L'annonce le 20 mars, par X. Darcos, après la nouvelle formidable journée de grève et de manifestations du 19, du maintien des concours dans leur forme actuelle pour la session 2010, constitue une réelle inflexion des choix du gouvernement. D'importants compléments, des précisions et des modifications doivent encore être apportés, le SNESUP exige que les conditions d'inscription aux concours soient réellement les-mêmes en 2010 qu'en 2009, y compris pour les étudiants sortants de L3, que les programmes de formation et de préparation aux concours, comme leurs lieux –en particulier les IUFM - soient également maintenus, que les épreuves de tous les concours en 2010 soient les mêmes que les années précédentes. Ces points feront l'objet de toutes les interventions du SNESUP : en particulier nous maintenons que le cadre actuellement défini n'impose pas –bien au contraire- le dépôt de maquettes de master. Le cadre pour 2009-2010 doit être celui des IUFM, des préparations et des masters existants, tous devraient bénéficier d'une procédure nationale exceptionnelle d'équivalence M1.

Une remise à plat globale pour un dispositif 2010-2011 et au delà améliorant la formation des maîtres, qui articule les cursus universitaires, les concours (leur nature et leur temporalité dans le cursus d'études), et l'année post-concours, devrait être mise en chantier en réponse à notre exigence, avec tous les acteurs. Totalement insuffisante, la prise en compte de compléments de formation pour l'année post-concours marque cependant des inflexions par rapport au projet initial du gouvernement d'une année sans aucune formation. Pré-recrutements, aides financières prises en compte pour carrière et retraite, entrée dans le métier sont à redéfinir. L'essentiel reste à construire avec des revendications précises que notre détermination peut faire entendre, dans un contexte qui évolue grâce à nos mobilisations. Ainsi, pour la première fois, le ministre envisage des mesures de revalorisation pour l'ensemble des catégories d'enseignants. La convergence de toute la FSU a pesé, cela doit se prolonger !

Le silence de V. Péresse sur les aspects du dossier « masterisation » qui relèvent exclusivement du MESR comme sur tous les autres depuis plusieurs jours, alors que nous étions plus de 100 000 des universités et de la recherche dans les rues ce jeudi 19 est inadmissible. Le SNESUP n'a cessé d'intervenir auprès de V. Péresse et F. Fillon afin qu'ils s'engagent à préserver le potentiel de formation et de recherche des IUFM, à développer la recherche en éducation nécessaire à une réelle élévation du niveau de qualification des enseignants pour une meilleure formation des élèves. Il demande la reconnaissance de la formation professionnelle dans les IUFM dont c'est la mission dans les universités et qui ont les compétences indispensables et avérées.

Le SNESUP appelle à maintenir toutes les formes de mobilisations tant pour les questions « master/concours » 2010 et au-delà, que pour faire gagner l'ensemble de nos revendications solidaires : décret enseignants-chercheurs et le contrat doctoral unique, dispositif de la formation et du recrutement des enseignants, restitution de tous les emplois supprimés et plan pluriannuel de créations d'emplois, arrêt du démantèlement des organismes de recherche.

Le SNESUP organise le boycott du CTPU le lundi 23. Les conditions de quorum n'étant plus requises pour la convocation suivante de ce Comité, et la date du 24 ayant été prévue par le ministère, le SNESUP demande qu'elle soit reportée pour à la fois donner la primauté au cadre global d'indispensables négociations et à la prise en compte des aspirations des enseignants-chercheurs qui en contestent la version actuelle. A défaut il y défendra fermement sous le contrôle des manifestations de ce jour, l'ensemble des revendications des universitaires et chercheurs et toutes les avancées réclamées en matière statutaire.

### Les propositions du SNESUP sur la formation et recrutement des enseignants de premier et second degrés

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Maintien des concours en l'état pour la session 2010.                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 6. Pour une réelle amélioration de la formation disciplinaire et professionnelle et une élévation du niveau de qualification de tous les enseignants reconnue par un diplôme de master.                                           |
| 2. Retrait du projet actuel et remise à plat globale du dispositif de formation articulant les formations disciplinaires et professionnelles avec les concours de recrutement pour les sessions 2011 (au plus tôt) et suivantes. Mise en débat de la place des concours et de leurs contenus que ce soit pour CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP ou Agrégation. | 7. En corollaire de l'élévation du niveau de qualification, revalorisation de la grille indiciaire des enseignants.                                                                                                               |
| 3. Les épreuves des concours doivent porter à la fois sur le disciplinaire et le professionnel; leur place doit permettre de mener à bien un Master.                                                                                                                                                                                                   | 8. Mise en place d'un réel cadrage national de la formation.                                                                                                                                                                      |
| 4. Conception de la formation sur 6 années (master + année post-concours) avec professionnalisation progressive (préprofessionnalisation en licence dont stages d'observation ; stages de pratique accompagnée et de première responsabilité, mémoire professionnel en master).                                                                        | 9. Maintien du principe d'un recrutement par concours nationaux (second degré) ou régionaux (1er degré) avec un nombre de postes ouverts au concours correspondant aux besoins. Publication d'un plan pluriannuel de recrutement. |
| 5. Entrée progressive dans le métier grâce à une année de formation en alternance à temps partiel après l'obtention du concours.                                                                                                                                                                                                                       | 10. Dispositif de soutien financier aux étudiants et de pré-recrutements.                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 11. Réaffirmation des rôles et missions des IUFM (notamment, partenariat pour la conception et la mise œuvre des formations) ; maintien et développement de leur potentiel de formation et de recherche.                          |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 12. Développement de la recherche en éducation.                                                                                                                                                                                   |

**MARDI 24 MARS - Manifestons à Paris pour l'Île de France et les académies proches**  
**RV à 14h à Port Royal pour se diriger vers le MESR (rdv commun avec lycées professionnels)**  
**dans les grandes villes universitaires pour les autres régions**